



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr

Communiqué – le 03 février 2020
Frédéric Veaux, préfet, quitte les Landes
Un préfet que la SEPANSO ne regrettera pas !

Nommé préfet des Landes le 19 décembre 2018, Monsieur Frédéric Veaux, quitte notre département. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne le regretterons pas même si quelques décisions ont pu nous satisfaire, ainsi l'avis défavorable émis à propos du PLUi de Marenne Adour Côte Sud.

Si ce serviteur de l'Etat arrivait chez nous avec un impressionnant CV, les militants de la SEPANSO ont été le plus souvent déçus.

Alors que la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 9 août 2016 « inscrit dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité » avec « pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel, pour faire de la France le pays de l'excellence environnementale et des croissances verte et bleue », notre préfet a signé toute une série d'arrêtés portant dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces végétales et animales protégées et de leurs habitats pour la construction d'installations photovoltaïques à Mézos, à Rion des Landes, à Sore... ou encore pour la construction d'une route à Tarnos.

Alors que l'Etat doit veiller à faire respecter les réglementations, le préfet n'a pas bougé lorsque la SEPANSO a signalé une construction en zone A du Plan d'Exposition au Bruit à Mont de Marsan, une construction en zone rouge du Plan de prévention des Risques Naturels à Mimizan (Parcelle AH59 - jugement du T.A. annulant le permis de construire), des centaines de publicités illégales...

D'ailleurs ce représentant de l'Etat a été censuré, à la demande de SalmoTierra et de la SEPANSO, par le Tribunal administratif de Pau : jugement du 25 juin 2019 dans le port de Bayonne-Tarnos (dossier 1800486-1 filets dérivants) « *Les refus implicitement opposés par les préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes aux demandes présentées par les associations requérants en vue d'obtenir qu'ils exercent leurs pouvoirs de police dans le port de Bayonne afin de faire cesser la pêche au saumon effectuée par les marins-pêcheurs professionnels au moyens de filets dérivants sont annulés... Il est prescrit aux préfets de Pyrénées Atlantiques et des Landes de mettre en œuvre leur pouvoir de police dans un délai de six mois à compter de la notification du présent jugement, en vue d'obtenir que la pêche sans autorisation dans le port de Bayonne cesse...* »

A ces principaux griefs, il faut rappeler l'absence de réponse à de multiples correspondances qui lui ont été adressées :

- Lesperon : Courrier au préfet au sujet du déplacement/investissement de Scieries des Landes de Gascogne
- 18 01 : Capbreton – Pollution du port – Dossier n° Parquet : 17261000059, identifiant justice : 1702733052W – Le procureur ayant décidé d'un classement sans suite faute d'avoir identifié l'auteur de la pollution, la SEPANSO adresse un courrier en rappelant que l'information fournie à la gendarmerie, et en citant le préfet : " *Enfin, la pollution mineure constatée les 20 et 21 mars 2017 dans le port de Capbreton émanait de la fuite d'un flexible hydraulique d'un bateau. Le SIVOM avait alors pris l'attache du propriétaire pour qu'il réalise les réparations nécessaires.*"
- 06 02 : Pouydesseaux, Mazerolles et Saint-Perdon ... – La SEPANSO rappelle au préfet qu'elle attend des réponses à plusieurs courriers.

- 12 02 : Ondres – Courrier au préfet – La SEPANSO s'étonne que la commune qui avait réduit ses prétentions pour le nombre de camping-cars sur l'aire d'accueil, finalement revienne au projet initial de 75 places qui se traduit par un abattage massif des pins sur place (2 pages + 4 pièces jointes + photo du massacre à la tronçonneuse)
- 11 03 : Losse – la SEPANSO adresse un nouveau courrier au préfet puisque rien n'a été réalisé pour améliorer la situation des riverains de la Société Ronsard (toujours exposés à des niveaux sonores excessifs).
- 03 04 : Photovoltaïque – Nouveau courrier au préfet à propos du raccordement au réseau électrique : la SEPANSO continue à exiger que le raccordement fasse l'objet d'une étude environnementale si la distance est supérieure à 3 kilomètres ; nous nous appuyons sur les avis du Conseil National de Protection de la Nature et sur une jurisprudence du Tribunal administratif de Cayenne : l'étude d'impact doit porter sur la totalité du projet.
- 06 04 : Mont de Marsan – La SEPANSO écrit au préfet pour exprimer son étonnement de voir une construction réalisée aux « Grands Pins » en zone A du Plan d'Exposition au Bruit.
- 27 04 : Bougue - N'ayant pas reçu de réponse au courrier adressé au préfet le 22 décembre 2018 (nuisances causées par le ball-trap : 1 page + 5 pièces jointes), le président de la SEPANSO sollicite à nouveau le préfet : *« Permettez-moi d'insister sur ce dossier car d'une part la qualité de vie des riverains est vraiment mauvaise (alors que vous connaissez les problèmes de santé induits par des bruits réguliers, pire encore pour des bruits inattendus), et d'autre part la question de la qualité du site Natura 2000 est posée (alors que la France a pris un engagement vis à vis de l'Europe). Le week-end de Pâques, il y a eu des tirs toute la journée. Une troisième fosse a été aménagée et les tirs vont à nouveau vers le site Natura 2000. »*
- 04 05 : Plantations illégales de miscanthus – la SEPANSO s'adresse à nouveau au préfet qui avait demandé la localisation des parcelles.
- 26 05 : Saint-Michel Escalus - Inquiétudes sanitaires et environnementales : pollution du forage déclaré qui alimente une famille en eau potable - dégradation du ruisseau Lesmayres qui se jette dans la Palue, principal tributaire de l'étang de Léon (site protégé) – La SEPANSO sollicite le préfet en lui adressant son dossier : 2 pages + 2 photos + 4 pièces jointes.
- 10 06 Mimizan – La SEPANSO demande au préfet le retrait du récépissé de dépôt de dossier de déclaration concernant le projet d'aménagement du Parc d'Hiver (recours gracieux)
- 03 07 : Soustons – Gestion des algues du lac de Port d'Albret – La SEPANSO attire à nouveau l'attention du préfet sur le fait que les algues faucardées dégagent des odeurs qui incommode des riverains ; la SEPANSO souligne également les atteintes sanitaires potentielles.
- 05 07 : Saint-Julien en Born – courrier au préfet à propos du mouillage d'embarcations de plus en plus nombreuses dans l'estuaire du Courant de Contis.
- 17 07 : La SEPANSO écrit au préfet pour s'étonner de ne pas avoir encore reçu de réponse à des courriers anciens concernant trois dossiers importants.
- 05 08 : Hossegor – La SEPANSO écrit au préfet au sujet de la pollution du lac marin d'Hossegor (risques sanitaires prévisibles – 3 pages + 4 pièces jointes)
- 07 10 : Parentis en Born – La SEPANSO écrit au préfet au sujet de l'enquête publique du dossier référencé en l'objet pour communiquer ci-joint des éléments nouveaux (photographies) qui apportent la preuve que l'affichage sur le terrain de cette enquête publique n'a pas été fait conformément à la procédure, c'est-à-dire visible de la voie publique.
- 14 10 : Campet & Lamolère – La SEPANSO interroge le préfet à propos des dysfonctionnements constatés de Thalie (usine de valorisation des déchets végétaux et des boues de stations de traitement des eaux usées). Courrier : 2 pages + 2 pièces jointes.
- 05 11 : Energies renouvelables – La SEPANSO rappelle au préfet ses demandes concernant les raccordements électriques, les cultures de miscanthus et la gestion des aires de stockage bois-tempête.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>